



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accès à la pension de réversion pour les frontaliers

Question écrite n° 41390

Texte de la question

M. Pierre Cordier appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, chargé des retraites et de la santé au travail, sur les problèmes administratifs rencontrés par les Ardennais frontaliers de la Belgique lors de certaines demandes de pension de réversion. Cette pension correspond à une partie de la retraite dont bénéficiait ou aurait pu bénéficier l'assuré décédé. De nombreuses personnes veuves sont confrontées à des difficultés ou complications administratives lors de leur demande auprès de l'organisme de retraite de l'assuré décédé, notamment lorsqu'une partie de la carrière du conjoint défunt a été effectuée en Belgique. La quantité importante d'informations et de documents demandés, mêlée à la triste situation liée à la perte d'un être cher, ne facilite pas la démarche. Il souhaite par conséquent savoir ce que le Gouvernement va mettre en œuvre pour aider les veufs et veuves frontaliers dans ces démarches complexes.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cordier](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41390

Rubrique : Frontaliers

Ministère interrogé : [Retraites et santé au travail](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 septembre 2021](#), page 7116

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)